



Affiché le 18. AVRIL 2024

Retiré le .....

ARRETE N° 98/T/2024

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LB  
Au coeur du Bassin Potassique

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants, R 417-10 du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** l'arrêté n° 95/T/2024 du 11 avril 2024 autorisant Monsieur SCHWARZ Davy représentant la Société MEDIACO d'installer une nacelle à l'occasion de travaux de maintenance sur les antennes de téléphonie mobile situées sur la façade de l'Eglise Ste Marie, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Wittenheim, les 16 et 17 avril 2024,

**CONSIDERANT** que ces travaux ne seront pas terminés à la date initialement prévue, à savoir le 17 avril 2024,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La durée des travaux est prolongée jusqu'au 18 avril 2024, de 07h00 à 19h00.

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions contenues dans l'arrêté n° 95/T/2024 du 11 avril 2024 restent inchangées.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi. De même, tout véhicule en infraction au présent arrêté sera déplacé aux frais et charge de son propriétaire.

**ARTICLE 5 :** L'arrêté sera transmis à l'Entreprise MEDIACO 140 Avenue du Général de Gaulle, CS 40126 – 68701 CERNAY CEDEX et une copie sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République - 21 Ave Robert Schuman - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU - CH E. MULLER - 20 Ave du Dr. Laennec - 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours - [cis.wittenheim@sdis68.fr](mailto:cis.wittenheim@sdis68.fr)
- M2A - Service PUPA - Z.A. route de Wittelsheim - 68120 RICHWILLER



WITTENHEIM, le 17 avril 2024

Pour le Maire  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

  
Ginette RENCK

